

Conseil général de la Commune de Lully du 6 octobre 2025

Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal 04/2025

Sur la participation au financement du projet d'assainissement de la patinoire de Morges en complexe sportif régional quatre saisons, selon le système de financement régional

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préliminaires

La commission s'est réunie en séance le 8 septembre pour une présentation du préavis en présence de Monsieur Marc Genton, Syndic, Madame Floriane Liard Coucet Municipale ainsi que Messieurs François Leresche et Eric Rondot Municipaux.

Ces derniers ont répondu et apporté tous les éclaircissements demandés aux questions qui leur ont été posées concernant ce préavis.

2. Commentaires

Chaque membre du Conseil a reçu un exemplaire du préavis et a pu en prendre connaissance avant la séance. Aucune interpellation de membres du Conseil auprès de la commission n'a été faite.

Le préavis traite d'une demande pour un système de financement régional destiné pour soutenir la réalisation d'infrastructures régionales dans les domaines sportifs et culturel.

Pour rappel, la commission des finances se prononce uniquement sur le volet « financier du projet ».

A ce titre, premièrement, au vu de la reconnaissance de ce projet au niveau « d'infrastructure régionale » selon la définition ARCAM selon les synoptiques des pages 4 & 5 du préavis.

Secondement de l'impact sur les finances de la commune tel que décrit sous la lettre « e », page 7 du préavis, et peu important. En effet, nous avons actuellement une convention concernant l'harmonisation des tarifs de de la piscine et de la patinoire qui nous lie avec la Commune de Morges pour laquelle nous versons Fr. 2,55 / habitant. Cette dernière deviendrait caduque et serait remplacée par le montant de Fr. 3. --/habitant, soit une augmentation de Fr. 0,45/habitant. Le tout représentant selon les projections établies sur une base de 840 habitants un montant de 75'600.—pour 30 ans.

Au vu de ces éléments, la commission des finances propose au Conseil général d'accepter le préavis en intégrant un amendement d'ordre pratique et de prudence pour les exercices futurs.

Développement : le montant sur 30 ans étant de Fr. 76'600.-, la commission propose que ce dernier soit versé en une fois à la commune de Morges. Ceci aurait pour avantages, de ne pas devoir établir une facture et de payer cette dernière annuellement, d'offrir la possibilité à la commune de de Morges de bénéficier de ses liquidités dès le démarrage du projet et pour notre commune de ne pas impacter les exercices futurs.

Fort de ceci, la commission propose d'amender le préavis municipal 04/2025 « Sur la participation au financement du projet d'assainissement de la patinoire de Morges en complexe sportif régional quatre saisons, selon le système de financement régional » en cette forme :

Décide :

- *De soutenir le projet de rénovation de la patinoire des Eaux-Minérales de Morges en Complexe sportif régional quatre saisons pour un montant de Fr. 75'600. --, **en versant ce montant à la clôture de l'exercice 2025, pour les 30 prochaines années.***
- *D'autoriser la Municipalité d'établir une convention avec la commune de Morges déterminant les modalités de cette participation financière.*

3. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission des finances propose au Conseil Général de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Lully :

- vu le préavis municipal n° 04/2025 ;
- ouï le rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide :

- *De soutenir le projet de rénovation de la patinoire des Eaux-Minérales de Morges en Complexe sportif régional quatre saisons pour un montant de Fr. 75'600. --, en versant ce montant à la clôture de l'exercice 2025, pour les 30 prochaines années.*
- *D'autoriser la Municipalité d'établir une convention avec la commune de Morges déterminant les modalités de cette participation financière.*

Pour la commission des finances :

Thierry Ruch
Membre

Eric Abetel
Membre

Werner Kuert
Membre

Jérôme Livet
Rapporteur

Lully, le 3 octobre 2025